



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 13 décembre et à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Excusé(e)s : 4
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoir : 0

Etaient présents : Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Madame Christelle GEOFFROY, Madame Jocelyne KOROSSEC, Monsieur Francis BOURGEOIS, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabien LOPES, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Madame Véronique SILVI, Madame Michelle GOYON.

Etaient absents : Monsieur Franck TEPPE, Madame Nelly SALLET, Monsieur Francis VISCOVI, Monsieur Alexandre MUZY.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LOPES.

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – 13 DECEMBRE 2022

Ordre de la séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier PV

Délibérations :

- Remboursement d'une facture acquittée par un élu
- Subvention à la communauté de communes de la Veyle pour les centres de loisirs
- Tarif location salle des fêtes

Divers :

- Travaux
- Informations diverses

Délibérations adoptées

22-54 : Délibération remboursement d'une facture acquittée par un élu

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la commémoration du 11 novembre 2022,

Vu la fermeture de la mairie,

Vu que pour effectuer des achats à SUPER-U de Laiz, il faut avoir un bon de commande signé et tamponné par la mairie ;

Monsieur le maire explique à l'assemblée, qu'il a été demandé à Madame Marie-Pierre FONTMORIN (conseillère municipale) de se rendre à Super-U pour acheter des boissons.

Vu que Madame Marie-Pierre FONTMORIN n'avait pas de bon de commande, elle a dû régler la facture, qu'elle présente, d'un montant de 33.20 €

Considérant que les dépenses de fonctionnement de la mairie sont à la charge de la commune,

Monsieur le Maire demande le remboursement de cette facture.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE de rembourser la facture à Madame Marie-Pierre FONTMORIN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat de paiement, d'un montant de 33.20 € afin de rembourser la somme avancée.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6288 « Autres services extérieurs ».

N°22-55 : Subvention – Participation financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention à la communauté de communes de la Veyle, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs. (Délibération N° 15-77 du 19 novembre 2015).

- Communauté de communes de la Veyle 837.50 €

VU le code des communes

VU le rapport présenté par le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder la subvention, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs, à la communauté de communes de la Veyle, pour le montant indiqué ci-dessus

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2022

N° 22-56 : Tarifs de location de la salle des fêtes

La présente délibération vise à fixer les contributions dues à raison de l'utilisation des salles communales.

Vu l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 22-01 du 08/02/2022 fixant les tarifs à compter du 10/02/2022.

Il sollicite l'avis du conseil municipal pour réviser les tarifs à compter du 01/01/2023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs (voir annexe ci-jointe) à compter du 01/01/2023

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°22-01 du 08/02/2022.

Annexe jointe à la délibération.

 salledesfetes@laiz.fr Portable: 06-43-33-95-54		TARIF DES LOCATIONS Salle polyvalente LAIZ pour 24 heures (8H00-8H00) chauffage compris - climatisation réversible 0.50€ Kw/h											pénalité nettoyage	Forfait rangement et ménage																																																
		Associations						Particuliers																																																						
A COMPTER DU 10/02/2022		Associations LAIZ		Associations 01		Associations autre département et entreprises		LAIZ		AIN		Autres																																																		
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 1	Tarif 2	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine																																																			
Salle de réunion		32.00 €	20.00 €	45.00 €	45.00 €	85.00 €	100.00 €	60.00 €	220.00 €	170.00 €	310.00 €	210.00 €	200.00 €																																																	
Salle de sport (uniquement)		40.00 €	45.00 €	100.00 €	100.00 €	150.00 €	170.00 €	* 120.00€	320.00 €	* 210.00€	510.00 €	* 310.00€	300.00 €																																																	
Salle des fêtes Moins de 150 personnes	20.00 €	40.00 €	45.00 €	120.00 €	210.00 €	310.00 €	220.00 €		420.00 €		610.00 €		500.00 €	350 €																																																
Salle des fêtes plus de 150 personnes	20.00 €	70.00 €	80.00 €	180.00 €	320.00 €	420.00 €	350.00 €		670.00 €		950.00 €																																																			
Salle complète (maxi 300 couverts fournis)	85.00 €	170.00 €	200.00 €	300.00 €	620.00 €	1 050.00 €	600.00 €		1 500.00 €		1 850.00 €																																																			
Location sono salle	Gratuit						80.00 €		80.00 €		80.00 €																																																			
Location vidéo projecteur (caution 500.00€)	Gratuit	50.00	Gratuit	50.00	50.00		50.00 €		50.00 €		50.00 €																																																			
* Quelque soit le nombre de personnes, pour un vin d'honneur lors d'un mariage uniquement, avec location simultanée de la salle des fêtes sans ouverture de la cloison.																																																														
Tarif 1	(sans consommation) Réunions diverses, Animations, Conférences, Auditions, Assemblées générales...																																																													
Tarif 2	Repas, Lotos, Bals (avec service de sécurité et autorisation du Maire), Apéritifs, Expo, Spectacles, Concerts, Stages, Réveillon, Arbres de Noël, Assemblées générales...																																																													
La casse est facturée en sus à la valeur de remplacement																																																														
Le chèque de caution sera du montant de la location avec un minimum de 230€ ou égal au prix de la location (sauf association)																																																														
Le chèque de réservation sera de 30% du montant de la location (sauf association)																																																														
Abattement de 30% par jour supplémentaire																																																														
Salle de réunion gratuite pour les habitants de Laiz lors d'un obsèque																																																														
Ordures : sac SMIDOM : 2.00€																																																														
Location étuve : 40.00€ - Chèque de caution : 400.00€																																																														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Location de la vaisselle à l'extérieur de la salle (Maximum 300 couverts)</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">Laiz</th> <th colspan="2">Extérieur</th> </tr> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Associations</th> <th>Particuliers</th> <th>Associations</th> <th>Particuliers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vaisselle 1 pièce</td> <td></td> <td>0.06 €</td> <td>0.06 €</td> <td>0.06 €</td> <td>0.10 €</td> </tr> <tr> <td>Tables ou bancs, l'unité:</td> <td></td> <td>1.60 €</td> <td>1.60 €</td> <td>2.30 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chaises, l'unité</td> <td></td> <td>0.50 €</td> <td>0.50 €</td> <td>0.80 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Plateaux de Service, l'unité</td> <td></td> <td>0.15 €</td> <td>0.15 €</td> <td>0.50 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tables ou bancs, (neufs) l'unité:</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>2.00 €</td> <td>3.00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																Location de la vaisselle à l'extérieur de la salle (Maximum 300 couverts)							Laiz		Extérieur				Associations	Particuliers	Associations	Particuliers	Vaisselle 1 pièce		0.06 €	0.06 €	0.06 €	0.10 €	Tables ou bancs, l'unité:		1.60 €	1.60 €	2.30 €		Chaises, l'unité		0.50 €	0.50 €	0.80 €		Plateaux de Service, l'unité		0.15 €	0.15 €	0.50 €		Tables ou bancs, (neufs) l'unité:		2.00 €	2.00 €	3.00 €	
Location de la vaisselle à l'extérieur de la salle (Maximum 300 couverts)																																																														
		Laiz		Extérieur																																																										
		Associations	Particuliers	Associations	Particuliers																																																									
Vaisselle 1 pièce		0.06 €	0.06 €	0.06 €	0.10 €																																																									
Tables ou bancs, l'unité:		1.60 €	1.60 €	2.30 €																																																										
Chaises, l'unité		0.50 €	0.50 €	0.80 €																																																										
Plateaux de Service, l'unité		0.15 €	0.15 €	0.50 €																																																										
Tables ou bancs, (neufs) l'unité:		2.00 €	2.00 €	3.00 €																																																										

Divers

Repas du CCAS : Le maire remercie vivement les personnes qui ont apportées leur aide lors de cet évènement. Il est prévu de revoir l'animation au vu des invités qui sont de plus en plus jeunes.

Repair Café : Les flyers seront distribués entre Noël et le jour de l'An. Des affiches seront installées dans les commerces.

Pièce de théâtre le 24 février 2023 : une pièce de théâtre sera proposée aux élèves de la maternelle à la bibliothèque de Laiz.

En soirée, la troupe présentera une autre pièce de théâtre à la salle des fêtes de Laiz pour les adultes et les enfants de plus de 8 ans.

Ouverture de la billetterie : 19h00

Ouverture de la buvette : 20h00

Prix du billet : 8.00 €/ adulte – 6.00 € / enfant (jusqu'à 10 ans)

Photocopieur mairie / école : Les photocopieurs ont été mis en service la semaine dernière.

Matériel informatique : achat de deux tours PC reconditionnées pour l'école et la bibliothèque. Coût : 190.00 €/ Unité

Collecte de vêtement : Les résultats de la récolte de vêtements des écoles ont été transmis. L'école de Laiz a collecté 437 kg de vêtements

Electricité : Face au risque de coupure d'électricité, il convient de rester vigilant. La municipalité conseille de se référer à l'application Ecowat.

Si des coupures sont annoncées en 2023, la municipalité sera la plus réactive possible pour prévenir la population.

Stade de la communauté de communes de la Veyle : Le stade reste allumé après les entrainements. Monsieur le maire explique que la communauté de communes de la Veyle est consciente du problème. Une réflexion sur la domotique est en cours. Il précise que les associations qui réservent le terrain règlent la totalité des plages horaires réservées.

Bulletin municipal : en cours

SMIDOM : Madame Jocelyne Korosec sera présente à la réunion qui aura lieu vendredi 16/12/2022. A cette occasion le SMIDOM évoquera le problème de la convention tripartite

Ligue contre le cancer : Madame Christele Geoffroy s'est rendue à une réunion. Le thé dansant aura lieu cette année à la salle des fêtes de Laiz le 28/10/2023. La salle des fêtes sera louée au tarif des associations de Laiz. (40.00 €)

Voisins vigilants : Le programme sera relancé début 2023.

Présentation des mécanismes VIF (Violences intra familiales) par la gendarmerie nationale : le 13 décembre 2022, Monsieur Fabien Lopes s'est rendu à une réunion présentant la mécanique des violences intra familiales. Les élus sont invités à rester vigilants et à informer par mail les éventuels cas dont ils auraient connaissance. Il a été rappelé les numéros d'urgence et d'accueil.

L'AVEMA (l'Aide aux Victimes et Médiation de l'Ain) est présente pour apporter une écoute et un soutien aux victimes de violence

Le territoire aujourd'hui compte très peu de logement pour accueillir les victimes.

Assemblée Générale de la SCOL : Madame Véronique Silvi informe que la SCOL finance les transports et les activités comme la piscine, le kayak, le cirque..... La tombola est reconduite pour l'année prochaine. Un avis à la population est lancé pour reconduire l'ensemble du bureau.

Assemblée Générale de Cantonaide : Madame Marie-Pierre Fontmorin informe qu'un changement de secrétaire a eu lieu. Le début d'année 2023 s'annonce sombre. Il existe de plus en plus de personnes salariées qui se retrouvent en difficulté.

Calendrier :

6 janvier 2023 à 19h30 : Vœux du maire
12 janvier 2023 : Repair Café
13 janvier 2023 : Conseil des jeunes à 16h30

Fin de la séance : 22H30

Le secrétaire de séance
Monsieur Fabien LOPES

Le Maire,
Monsieur Sébastien SCHAUVING